

PROCES VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026 – 19 H 15

L'an deux mil vingt six, le vendredi vingt quatre avril à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Thury en Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de M. Jérôme MARGOTTET, Maire et sur sa convocation.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Jérôme MARGOTTET	Mme Lucette MONTIGNY	M. Bernard TARET
Mme Jocelyne GOULAS	M. ZIOLKOWSKI Christophe	Mme Claire DULOT
M. Damien LECHAIRE	Mme Sylvie GILLES	M. David BOIVIN
Mme Anne-Lise THOMIN		

M. Daniel GRAUET était représenté par Mme Sylvie GILLES

Nombre de Conseillers en exercice :	11	
Nombre de Conseillers présents :	10	Date de convocation : 17 avril 2026
Nombre de Conseillers votants :	11	

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents,

- Mme Jocelyne GOULAS est nommée Secrétaire de Séance

DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT FRAIS PRODUIT ANTIMOUSSE :

Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal de rembourser à Monsieur le Maire les frais avancés pour l'achat d'un produit antimousse pour l'entretien d'équipements et / ou bâtiments publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de rembourser à M. Jérôme MARGOTTET la somme de 144.31 €, constituant les frais avancés pour l'achat du produit antimousse (30 litres). M. MARGOTTET remettra une copie de la facture et un RIB à son nom afin d'effectuer le mandat de remboursement.

DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT FRAIS SITE INTERNET :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais d'hébergement du site internet de la commune payés par Mme Lucette MONTIGNY, chargée de la maintenance du site communal, durant la période du 07/03/2026 au 07/03/2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de rembourser à Mme Lucette MONTIGNY la somme de 66 €, constituant les frais avancés. Mme MONTIGNY remettra une copie de la facture et un RIB à son nom afin d'effectuer le mandat de remboursement.

DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE BP ASSAINISSEMENT 2026 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026 du budget Assainissement, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
778	Autres pdts except.	- 3 997.00 €	
747 (042)	Quote-part subv. Invest. Transf cpte	3 997.00 €	
TOTAL :		0.00 €	0.00

INVESTISSEMENT :	RECETTES	DÉPENSES
TOTAL :	0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DÉLIBÉRATION DOMAINE PRIVÉ COMMUNE – MAISON 18 RUE DE CRÉPY :

A la demande du notaire pour la vente de la maison située 18 rue de Crépy et pour compléter la délibération 2026-02, Monsieur le Maire dit qu'il est nécessaire, pour conclure la vente, de confirmer que la maison appartient au domaine privé de la commune et non au domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme que la maison située 18 rue de Crépy (parcelles AN 698 & 700 – 278 m²) fait partie du domaine privé de la commune et que rien ne s'oppose à la vente.

PRÉPARATION CÉRÉMONIE 8 MAI / HOMMAGE AUX VICTIMES DE L'ESCLAVAGE :

8 mai 2026 :

La commande des 100 fleurs pour les anciens combattants a été faite auprès de « L'Atelier Fleurs d'Angel » à Bargny. Pas de dahlias mais des bégonias cette année. Mme THOMIN se porte volontaire pour préparer les petits pots avec le ruban tricolore. La potée a été commandée pour le Monument aux Morts également.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera organisé comme habituellement, mais dans la cour de l'école. Si le temps est à la pluie, la salle du périscolaire sera utilisée pour l'occasion. Monsieur le Maire donne rendez-vous à 11 H 00 sur la place du village avec les élèves de l'école.

10 mai 2026 :

Le Conseil Municipal décide de laisser les drapeaux en place à la mairie pour rendre hommage aux victimes de l'esclavage mais ne pourra pas organiser une cérémonie comme celle du 8 mai. Le Conseil Municipal fera mieux l'année prochaine.

PRÉPARATION FESTIVITÉS COMMUNALES :

- **Course cycliste « 4 jours de Dunkerque » :**

20 mai 2026. 6 volontaires déjà déclarés pour l'encadrement de la course sur le territoire de la commune. Tous les bénévoles supplémentaires sont les bienvenus. Il sera demandé à l'école de participer si cela est autorisé.

L'employé communal préparera les barrières pour l'interdiction de circulation la veille. Une distribution dans les boîtes à lettre du village sera faite prochainement pour que tous soient informés de l'interdiction de circulation, en attendant les flyers qui doivent être fournis par les organisateurs.

Une caravane passera pour offrir des « goodies » comme lors du Tour de France, les habitants sont les bienvenus pour assister à la course.

- **Brocante – Fête du village :**

La brocante aura lieu sur la place du village le 24 mai 2026. Le tarif au mètre linéaire ne change pas et il y aura une buvette avec restauration rapide (sandwiches saucisses / merguez). Les forains seront présents avec stand de tir, petit manège, pêche aux canards et confiserie. Le stand de maquillage sera là également. Une annonce sera passée sur les ondes de la Radio RVM et dans le journal « L'Incontournable ».

M. TARET s'occupe de l'installation des panneaux pour annoncer la brocante. Les membres du conseil présents assureront la cuisson des frites, la préparation des sandwiches / barquettes. Les boissons sont commandées et Mme GILLES s'occupe d'aller les chercher.

- **Fête des Mères :**

Une invitation a été distribuée dans toutes les boîtes à lettre (inscription et présence obligatoire pour recevoir la fleur).

La distribution des fleurs se fera dans la cour de l'école le 30 mai de 10 H 00 à 12 H 00. Un café ou un jus de fruit sera offert à ceux qui le souhaitent.

- **14 juillet :**

Le feu d'artifice a été commandé et le devis de la fanfare est toujours en attente. Des volontaires seront attendus pour faire les sandwiches de la fanfare, pour tenir la buvette du traditionnel concours de pétanque (organisé par Alexandre MARTIN). Le matin, le concours de pêche pour les enfants se tiendra à la mare, à l'entrée du village, rue de Crépy.

DIVERS :

Monsieur le Maire propose de fleurir l'allée de la mairie pour le printemps prochain afin que l'accueil soit plus agréable pour tous les usagers. Le Conseil Municipal approuve et confirme Des bulbes seront achetées ainsi que des vivaces pour avoir une floraison en continue du printemps à l'automne. Les entrées du village avec les bacs en béton seront également pourvu de bulbes et de vivaces.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour dresser un inventaire des panneaux de la commune pour procéder à leur changement ou à leur nettoyage. Mme GILLES et M. TARET se portent volontaires pour faire cet inventaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'école d'Antilly organise un atelier pêche à l'étang communal le mardi 9 juin 2026. Les élèves piqueniqueront à l'étang et c'est un garde pêche qui animera l'atelier. M. MERCELOT a remercié le Conseil Municipal et l'Amicale des Pêcheurs pour avoir donné leur accord à l'organisation de cette activité scolaire.

Monsieur le Maire indique que les articles pour le prochain bulletin municipal doivent être déposés en mairie pour le 05 juin 2026 au plus tard.

Monsieur le Maire dit qu'il y a un devis de la SAUR à valider pour le remplacement d'une borne incendie dans la Grande rue, il attendait après un autre devis qui n'a toujours pas été reçu. Le Conseil Municipal valide le devis de la SAUR.

M. LECHAIRE fait part du rendez-vous que la Municipalité a eu avec des personnes prêtes à reprendre le club des Seniors. Ils souhaiteraient utiliser la salle des fêtes 2 fois par semaine et certaines soirées. Le Conseil donne son accord et une convention sera faite en ce sens. Le bureau devra être composé d'au moins 1 membre habitant la commune. Un dernier courrier de relance sera adressé à l'ancienne présidente du club pour la restitution du matériel et des documents de l'association, ce qui n'a pas été fait depuis le 8 janvier 2025.

M. LECHAIRE remercie M. RANVIAL pour l'avoir aidé à sécuriser un trou qui se trouvait au niveau du pont de la Grivette, juste avant d'arriver à l'étang Saint Martin.

M. BOIVIN demande à quoi correspondent les trous situés au niveau de la salle des fêtes. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une intervention de la SAUR, un tuyau était percé en souterrain.

M. BOIVIN fera un article dans le bulletin pour rappeler aux propriétaires de chien de ramasser les déjections lors de leur promenade.

M. TARET indique qu'il y a deux arbres morts à abattre. M. LECHAIRE s'en chargera avec l'employé communal.

M. TARET demande qu'une relance soit faite auprès de M. FAGOT par rapport à la façade de sa maison qui présente un danger pour les riverains et pour veiller à ce que des véhicules ne stationnent pas sur son espace vert.

Mme GILLES fait part de la demande de Mme NAIN. Monsieur le Maire répond qu'il s'est lui-même rendu sur place, qu'il a retirées des orties et qu'il enlèvera lui-même 3 départs de sureaux.

Mme DULOT demande qu'un courrier soit adressé aux propriétaires / locataires afin d'entretenir leurs haies et éviter qu'elles ne débordent pas sur les trottoirs et la voie publique.

Mme DULOT déplore la vitesse excessive des véhicules dans la commune. Monsieur le Maire répond qu'il a déjà demandé aux services de la gendarmerie d'intervenir sur tous les véhicules qui ne tiennent pas compte du "Stop" alors qu'ils préfèrent agir sur la route de Mareuil et verbaliser la vitesse excessive des conducteurs sur cette route. Monsieur le Maire rappelle qu'un devis a été signé en octobre 2025 avec la CCPV mais qu'en raison des conditions climatiques et ensuite des élections, le marquage au sol de la voirie est reporté à fin mai / début juin.

Mme GOULAS propose deux devis au Conseil Municipal pour l'entretien de la voirie communale. Le devis de la société Wiame a été retenu. Mme GOULAS demande également d'approuver l'achat d'un karcher pour la commune, le Conseil Municipal y répond favorablement. Elle a également demandé des devis pour l'installation d'un radar pédagogique. Les devis seront étudiés pour être proposés au prochain conseil.

Mme GOULAS fait part d'une proposition qu'elle a reçu d'habitants pour installer une boîte à idées. Ce serait mis au niveau de la boîte à lettre de La Poste sur une période définie et ainsi les habitants pourraient faire des propositions au Conseil Municipal. Un article sera fait dans le prochain bulletin municipal pour en informer les habitants.

Mme GOULAS évoque le problème de ne plus avoir de commerce sur la commune et les difficultés que cela peut engendrer pour les Seniors. Elle propose de prospecter pour mettre en place un marché rural 1 fois / mois par exemple ou d'installer un distributeur avec paiement en CB uniquement pour éviter les vols ou le vandalisme. Le Conseil Municipal est favorable. Les résultats de sa recherche seront étudiés au prochain conseil.

Mme GOULAS fait part de la demande de M. et Mme DEHAN, locataires du 5 bis rue de Paris, d'obtenir un carré de jardin à côté de leur maison. Le Conseil Municipal donne son accord.

Mme GOULAS dit que le terrain de tennis a été démoussé ainsi que la toiture du presbytère de l'église par l'équipe de bénévoles. La table de ping pong a été décapée.

Mme GOULAS rend compte du rendez-vous, avec M. LECHAIRE et M. MARGOTTET et la CCPV, pour la sécurisation des ponts de Collinances et de l'étang communal. La CCPV est venue pour évaluer les dégâts et ensuite doit transmettre les coordonnées d'entreprises compétentes dans ce domaine.

Mme GOULAS dit que le projet de parcours ludique est plus compliqué qu'il ne paraît car il faut prendre contact avec des sociétés spécialisées dans le contrôle de sécurité pour valider le projet et vérifier la conformité.

Mme GOULAS fait part de la demande M. et Mme DOMINGUES de matérialiser une bande jaune sur la voirie communale équivalente à la longueur de son portail, sur la voie opposée, pour interdire le stationnement. Mme GOULAS ajoute que M. et Mme DEHAN ont fait part des difficultés rencontrées avec le stationnement de nombreuses voitures et le manque de visibilité pour sortir de leur maison. Le Conseil Municipal décide de reporter la décision pour la demande de bande jaune car un dossier est en cours. M. LECHAIRE, accompagné de Mme GILLES, rencontrera M. et Mme DOMINGUES pour leur expliquer cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 H 05

Fait à Thury en Valois le 06 mai 2026

Le Maire,
Jérôme MARGOTTET

